

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

08 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13

L'an deux mille seize et le huit septembre à vingt heures,
le Conseil Municipal de VALDURENQUE,
régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de
de Monsieur Jean-Louis BATTUT, Maire.

Date d'affichage : 30/08/2016
Date de convocation : 30/08/2016

Etaient présents : M. LAVAGNE, M. MORENO, M AZEMA,
Mme STEFANI, Mme VILLAR, Mme LISERRA, Mme
BONNAFOUS, Mme MIALHE, M. PINTE. M. LAUBER Mme
COUSINIE, M. BLASQUEZ
Absent excusé : M. ROGNE

Mme Pierrette STEFANI a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX

Feux tricolores et radars pédagogiques

La subvention demandée pour les feux tricolores nous a été refusée car nous avons bénéficié de cette subvention « amendes de police » l'année dernière : les pièces sont trop vieilles pour être remplacées. Ce remplacement de feu peut-il être englobé dans l'aménagement de la traversée du village ? La mise en place de radars pédagogiques sur la commune n'est pas éligible aux amendes de polices, cette demande sera à renouveler en 2017.

Extension cantine

Les subventions de la cantine nous ont été notifiées par la CAF : 2276€ -- le CG : 10 500€ -- et DETR : 17 500€. Les devis s'élèvent à environ 50 000€. La commission de travaux se réunira bientôt pour arrêter le choix des entreprises.

Ligne Haute tension

Une réunion avec les services concernées a eu lieu ce matin en Mairie, en parallèle des travaux de la ligne haute tension se feront la réfection des conduites d'eau potable VEOLIA, l'enfouissement des lignes aériennes EDF et le passage d'une gaine de téléphone, pour terminer par la réfection de la chaussée de la zone artisanale du lieudit « La Pierre Plantée » à l'entreprise SUD ABIES. L'ensemble de ces travaux sera conduit par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Traversée du village

La prorogation de la subvention par le sénateur a été accordée pour une année supplémentaire. Les travaux d'aménagement de la traversée du village ont été revus à la baisse : marquage au sol avec peinture en relief et matérialisation du stationnement par la pose de jardinières et boules de granit. Une fois tous les devis établis, le projet passera en conseil départemental pour approbation.

FDT ex favil

Un taux de 45% a été attribué à la commune pour la réfection des voies et places communales.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Effectif** 97 élèves sont inscrits à la rentrée pour 4 classes, effectif en légère hausse.
- Acquisition matériels** Le matériel demandé (tables chaises jouets et la cabane) a été livré à l'école. Quelques petits travaux d'entretien demandés par la directrice ont été réalisés cet été.
- Activités périscolaires** Plusieurs activités seront proposées à la rentrée : la boxe remplacera le judo ; ainsi que des activités ponctuelles telles que la chasse, la pêche et l'escrime et le rugby.
- CACM** Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet sur la mise en conformité des statuts de celle-ci à la loi NOTRe

QUESTIONS DIVERSES

- Vente presbytère** Un compromis de vente a été signé le 25 aout 2016.
- Prêt bancaire** Monsieur le Maire présente les consultations bancaires du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le choix du Crédit Agricole est retenu. Ce prêt bancaire servira à financer les travaux de la commune.
- Salles des fêtes** Actuellement la location ne peut se faire plus de 6 mois en avance pour les gens de l'extérieur car les habitants de Valdurenque restent prioritaires. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas modifier le règlement actuel.
- Problèmes d'incivilités** Le Maire a constaté des détériorations sur les bâtiments communaux par des jeunes du village et des problèmes de déjections canines sur la voie publique.
Le conseil municipal espère que les personnes concernées prendront consciences des problèmes engendrés.
La gendarmerie a été informée des dégradations.
Les problèmes de déjections canines doivent être pris en compte par les propriétaires des animaux faute de quoi la mairie se verra dans l'obligation de les verbaliser.

Le secrétariat de la Mairie rappelle que les inscriptions sur les listes électorales pour l'année 2017 doivent se faire avant le 31 décembre 2016.
Pensez à venir le plus tôt possible. MERCI